

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Décision du 3 juillet 2013 modifiant la décision du 7 juin 2012 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale

NOR : DEVK1317540S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 3 février 2012 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu la décision du 7 juin 2012 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 7 juin 2012 susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants de la CGT :

Membres titulaires

M. Patrick GOUGE.
Mme Marie-Christine VAN MARLE.

Membres suppléants

M. Olivier MUSSET.
Mme Marie-Christine BALAND.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef de service, adjoint au directeur
des ressources humaines,*

R. DAVIES